

# Après quatre ans au pouvoir, il est important de considérer les décisions du gouvernement Graham et leurs impacts sur les citoyennes et les citoyens

## POLITIQUES ÉCONOMIQUES

### *Pauvreté*

---

- Retourné sur une promesse du *Pacte pour le changement* selon laquelle les taux de base de l'aide au revenu seraient augmentés pour atteindre parité avec la moyenne des provinces de l'Atlantique.
- Annulé, en 2009, l'augmentation de 2 % aux taux de base de l'aide au revenu qui sert à contrebalancer l'inflation.
- Adopté un Plan de réduction de la pauvreté, créant ainsi une structure bureaucratique lourde et coûteuse pour gérer la question de la pauvreté.

Au N.-B., Statistique Canada estime qu'il y a 100 000 citoyens vivant au-dessous du seuil de faible revenu, généralement appelé le seuil de la pauvreté. Ces gens tombent surtout dans la catégorie des travailleurs pauvres (approximativement 56 000), dans les rangs de l'assistance sociale (40 381 bénéficiaires en juin 2010) et dans le groupe des citoyens vivant sur un revenu fixe.

Les gens vivant sur l'aide au revenu n'ont pas vu l'augmentation à leurs taux qui était pourtant promise dans le Pacte pour le changement du gouvernement Libéral. De plus, en 2009, le gouvernement n'avait pas inscrit au budget l'augmentation de 2% qu'il avait accordé, pendant les années précédentes, aux taux d'assistance sociale. Entre-temps, le prix de la nourriture a augmenté de plus de 5% et le taux général d'inflation était de 2,9%. Ce n'est pas surprenant de constater qu'en 2009 il y eut 14% de plus de gens ayant recours aux services des banques alimentaires.

Le gouvernement du N.-B. a annoncé son Plan de réduction de la pauvreté en novembre 2009 mais ce plan n'incluait pas de fonds pour entraîner des vrais changements puisque la plupart des fonds seront utilisés pour mettre en place la nouvelle Corporation de la Couronne chargée d'administrer le Plan. Cette nouvelle structure ajoute une dispendieuse couche de bureaucratie pour attaquer le problème social qu'est la pauvreté et éloigne le processus de prise de décision des membres élus dans la Législature.

### *Salaire minimum*

---

- Augmenté le salaire minimum de la province, quoiqu'il continue à être le plus faible des quatre provinces de l'Atlantique.

Le salaire minimum du Nouveau-Brunswick a longtemps traîné derrière ceux des autres provinces. Malgré deux augmentations en 2009, une en 2010 et une autre anticipée pour cet automne, le salaire minimum de notre province demeure un des plus bas au Canada. En juillet 2010<sup>1</sup>, le salaire minimum au N.-B. est à 8,50\$; à l'Î.-P.-É., il est à 8,70\$; en N.-É., 9,20\$; et à T.-N.-L., 10\$. En juillet 2010, la moyenne des provinces de l'Atlantique était à 9,10\$ l'heure. Les travailleurs du N.-B. n'ont pas atteint parité avec la moyenne de l'Atlantique puisqu'ils gagnent 0,60\$ l'heure de moins.

Travailler au salaire minimum ne permet pas aux citoyens du N.-B. de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Présentement, les travailleurs à salaire minimum du Nouveau-Brunswick gagnent 8,50\$ l'heure. Une personne seule travaillant à ce salaire à temps plein, et à l'année, gagne 17 680\$ par an. Dans une communauté comme Moncton, le seuil de faible revenu de Statistique Canada pour une personne seule s'élève à 18 544\$<sup>2</sup>. De plus, tous les travailleurs à salaire minimum ne sont pas nécessairement employés à temps plein. En 2008, seulement 43% des femmes et 45% des hommes travaillant au salaire minimum étaient employés à temps plein au Nouveau-Brunswick.

## ***Gel de salaire dans le secteur public***

---

- Adopté une politique pour un gel de salaire de deux ans pour les travailleurs et travailleuses du gouvernement, des municipalités, de l'éducation post-secondaire et des foyers de soins.

En 2009, le gouvernement Libéral a mal géré le budget de la province, de telle sorte qu'ils font maintenant face à un déficit majeur.

Une partie de leur solution a été d'attaquer les travailleurs qui délivrent des services publics aux citoyens de cette province. En 2009, ils ont adopté une politique pour un gel de salaire de deux ans pour tous les travailleurs du secteur public et ont imposé des coupures dans plusieurs programmes. Le taux d'inflation pour 2009 était de 2,9%; alors, en réalité, le pouvoir d'achat pour des milliers de travailleurs et leurs familles continuera à décroître.

Présentement, le gouvernement Libéral nous informe qu'on anticipe un plus gros déficit pour 2010 et qu'après les élections de septembre 2010 nous devons serrer notre ceinture collective.

## ***Coupures d'impôts***

---

- Détruit l'équité dans le système d'impôt sur le revenu des particuliers en réduisant les quatre tranches d'impôt à seulement deux (9% et 12%).
- Privilégié les corporations en réduisant le taux d'imposition sur le revenu des sociétés.

---

<sup>1</sup> <http://canadaonline.about.com/library/bl/blminwage.htm> (updated 07/01/10)

<sup>2</sup> Les deux montants sans avant impôt. Seuil de faible revenu de 2007.

- Réduit les revenus provinciaux de 1,1 milliard de dollars, limitant ainsi la capacité du gouvernement à maintenir et développer des programmes et des services.

L'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés représente une portion très élevée des revenus entrant dans les coffres de la province. Ces fonds sont utilisés pour aider à mettre en place des programmes et des services publics pour tous les citoyens.

Deux aspects très importants de l'imposition des revenus sont sa progressivité et son équité, ce qui signifie que ceux qui ont plus d'argent devraient payer plus d'impôts. Avant les changements aux impôts de 2009, le Nouveau-Brunswick avait certains éléments d'équité dans son système d'imposition. Le système à quatre tranches était établi comme suit :

- 10.12% sur le premier 35,705\$;
- 15.48% entre 35,707-71,415\$;
- 16.8% entre 71,415 et 116,105\$;
- 17.95% sur les revenus de 116,105\$ et plus.

Cet élément de progressivité a été réduit puisque nous n'avons maintenant que deux niveaux d'imposition : 9% pour ceux qui gagnent 37 893\$ et moins et 12% pour ceux ayant des revenus au-delà de ce niveau. Les gagnants – encore – sont les individus riches!

En terme d'impôts sur le revenu des sociétés, les entreprises vont bénéficier d'une réduction d'imposition majeure de 5%, soit une chute du taux d'imposition de 13% jusqu'à 8%. En 2012, le Nouveau-Brunswick aura le taux d'imposition sur le revenu des sociétés le plus bas au Canada.

En tout, ces coupures d'impôts majeures représenteront une perte de revenu de plus de 1,1 billions de dollars pour la province entre 2009 et 2012. Ceci aura un impact important sur la capacité de notre gouvernement de livrer des services et des programmes. La dette provinciale augmentera aussi considérablement.

## ***Renflouements, prêts et subventions au secteur privé***

---

- Distribué 9 millions de dollars à New Brunswick Southern Railway, une entreprise d'Irving.
- Versé 50 millions de dollars pour financer Atcon.
- Prêté 3,72 million de dollars et versé 500,000\$ à Imperial Manufacturing group.
- Contribué 223,5 millions de dollars en subventions et garantis de prêts au secteur privé.

Depuis 2007, le gouvernement Graham a avancé au moins 223,5 millions de dollars au secteur privé, sous la forme de subventions, de renflouements ou de prêts. Ceci veut dire moins de fonds pour financer le développement et le maintien de services et de programmes sociaux, ainsi qu'une dette plus substantielle qu'auront à payer les générations à venir.

Voici quelques exemples de renflouements et prêts au secteur privé provenant des coffres publics :

Le 4 juin 2009, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé un investissement de 12 millions de dollars pour l'Université Atlantic Baptist, maintenant connu sous le nom de Crandall University. C'est donc le tiers (30%) d'un fonds public de 36,8 millions de dollars réservé pour les universités (alloué, avancé) à une université privée<sup>3</sup>.

L'an dernier, Barrett Xplore a reçu 13 millions de dollars de la province pour aider à offrir des services dans toutes les banlieues et régions rurales. Le gouvernement a aussi accordé à l'entreprise un garantie de prêt de 10 millions<sup>4</sup>.

Les gouvernements provincial et fédéral ont investi jusqu'à 18 millions de dollars pour soutenir les améliorations de New Brunswick Southern Railway, une entreprise de la famille Irving, une des corporations les plus riches du Canada.

Le gouvernement de Graham a aussi renfloué la Caisse Populaire de Shippagan en 2007 avec une subvention de 37 millions de dollars et un garantie de prêt de 16.5 millions de dollars<sup>5</sup>.

## ÉGALITÉ

### *Équité salariale*

---

- Refusé d'inclure les travailleuses du secteur privé dans la Loi sur l'équité salariale de 2009.

Il est essentiel de passer la Loi sur l'équité salariale pour le secteur privé. Approximativement 67% des femmes actives sur le marché du travail sont employées dans le secteur privé. Sans l'équité salariale, des milliers de femmes – et d'hommes – sont laissés dans une situation de discrimination et ne sont pas payées équitablement comparé aux emplois occupés majoritairement par les hommes.

L'équité salariale représente un salaire égal pour un travail de valeur égale. C'est de reconnaître la valeur des emplois traditionnellement ou majoritairement occupés par des femmes, comparé aux emplois occupés surtout par des hommes. Au Nouveau-Brunswick, 70% des femmes et 13% des hommes dans le marché du travail occupent des emplois traditionnellement féminins.

### *Services de garde à l'enfance*

---

- Investi manifestement moins que la moyenne nationale dans les programmes de soins à l'enfance.

---

<sup>3</sup> <http://www.gnb.ca/cnb/news/rdc/2009e0796rd.htm>

<sup>4</sup> <http://www.gnb.ca/cnb/news/bnb/2009e0735bn.htm> ; <http://telegraphjournal.canadaeast.com/rss/article/980437>

<sup>5</sup> <http://www.cbc.ca/canada/new-brunswick/story/2010/01/19/nb-auditor-general-caisse-populaire-1231.html>

- Considéré les Services d'apprentissage et garde des jeunes enfants comme un bien privé à être consommé par les parents, ce qui mène à des lacunes en terme d'accessibilité, d'abordabilité et de qualité des programmes.

Au cours des dernières années, le gouvernement provincial a pris conscience qu'une participation plus active dans ce domaine pourrait avoir des répercussions positives sur la qualité et l'accessibilité des services de garde offerts aux enfants et aux familles. Il a alors commencé – et continue d'ailleurs encore – à investir des fonds directement dans les services de garde et à adopter un rôle plus actif en offrant certains programmes de formation aux éducatrices et éducateurs en services de garde.

Malgré ces initiatives, peu de progrès a été accompli quant à l'approche du gouvernement provincial envers les services de garde. Ces derniers, quoique considérés comme un soutien essentiel aux familles, sont toujours axés sur le marché, plutôt que financés à même les fonds publics. Cette approche a mené – et contribue toujours – à la création de nombreuses lacunes ; tant en ce qui a trait à l'accessibilité, à l'abordabilité qu'à la qualité des programmes.

En 2009, le nombre de places dans les garderies agréées ne pouvait accommoder qu'un enfant sur cinq sous l'âge de 12 ans au Nouveau-Brunswick.

## ÉNERGIE

### *Uranium*

---

- A ouvert les portes à l'exploitation de l'uranium sans aucune consultation publique.
- Refusé de bannir l'exploration et l'exploitation de l'uranium, tel que demandé par des municipalités, des groupes environnementaux et des élèves du secondaire.
- Mis en place un système de communication électronique qui fait en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas accès à Internet n'ont pas le moyen de savoir si leurs terrains font l'objet de concessions.

En 2008, le gouvernement Libéral a ouvert la province à l'exploration de l'uranium. Après que les citoyens et des organisations environnementaux aient organisé plusieurs sessions d'information sur la question, le gouvernement a mis en place deux sessions vantant les bénéfices de l'exploitation de l'uranium, ignorant toutes les conséquences dangereuses probables. Pendant des années, le public de la province a exprimé beaucoup d'indignation face à cette question, surtout que le radon, émis durant l'exploration de l'uranium, est la deuxième plus importante cause du cancer du poumon.

Quand les gens ont exprimé des plaintes lorsque des prospecteurs jalonnaient des concessions minières sur leur terrain, le gouvernement a choisi, plutôt que d'écouter les citoyens, de développer un système électronique dans lequel les prospecteurs peuvent jalonner des concessions sur Internet. De cette façon, les propriétaires de terrains peuvent ignorer que leur terre est sujette d'une concession minière.

À la lumière des dangers radiologiques à long terme des carottes de forage et l'échantillonnage de tranchées et en vrac, les Néo-Brunswickois veulent une interdiction sur l'exploration de

l'uranium au Nouveau-Brunswick. Plusieurs municipalités, plus de 30 groupes environnementaux et les élèves du secondaire ont lancé des appels visant à interdire l'exploration et l'exploitation de l'uranium – et il est temps que le gouvernement écoute. Nouvelle-Écosse a adopté une loi en 2009 qui légalise efficacement son moratoire de plusieurs décennies sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans la province. En 2008, il n'y avait qu'un seul inspecteur au Ministère des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et plus de 38 000 concessions dans la province. Le Ministère a besoin de ressources pour bien inspecter les lieux. Les lignes directrices sur l'exploration de l'uranium annoncées en 2008 devraient être transformées en normes exécutoires et contrôlées régulièrement.

## ***Vente d'Énergie NB***

---

- Tenté de vendre Énergie NB à Hydro Québec sans aucune consultation publique.

Il n'y avait rien dans *Le Pacte pour le changement*, la plateforme électorale du gouvernement Libéral, mentionnant la vente d'Énergie NB. L'entente avec Hydro Québec a été négociée à huis clos par un nombre limité de personnes. On l'a présenté aux citoyens comme étant un marché conclu, la meilleure transaction du siècle.

Si la transaction avait été finalisée, les citoyens de la province auraient effectivement perdu contrôle de la production de leur énergie et auraient perdu le marché des États-unis. Le développement d'énergie verte en aurait aussi été réprimé.

Le gouvernement disait aux Néo-brunswickois que la situation d'Énergie NB était affreuse et urgente et que sa dette était un fardeau sur les citoyens.

Le Vérificateur général provincial et toutes les agences majeures d'évaluation du crédit ont dit que la vente d'Énergie NB aurait peu ou pas d'impact sur la notation financière de la province. En fait, le gouvernement n'a jamais eu à payer la dette d'Énergie NB; l'entreprise de service public paye sa propre dette. Énergie NB a payé 1,3 billions de dollars sur sa dette depuis les cinq dernières années, tout en contribuant à la province plus de 500 millions de dollars en taxes et profits.

## ***Pointe Lepreau***

---

- A procédé, sans consultation, à la remise à neuf de Pointe Lepreau, une décision qui coûte aux contribuables un demi-million de dollars chaque jour.
- Perdu 450 millions de dollars à Pointe Lepreau en raison d'une fermeture prolongée qui n'avait pas été prévue.

Malgré une recommandation nette de la Commission des entreprises de service public, qui déconseillait tout réajustement de Pointe Lepreau, le gouvernement a procédé avec un contrat de 1,4 millions de dollars avec la corporation de la Couronne Énergie atomique du Canada limitée (EACL) au printemps 2008. Des délais et des erreurs ont coûté aux Néo-Brunswickois 475 millions de dollars additionnels et le chiffre augmente. Pointe Lepreau n'est pas encore

opérationnel et le gouvernement parle de construire un deuxième réacteur.

Le travail à Pointe Lepreau devait être complété à la fin de l'année 2009 mais, à cause des délais, la centrale nucléaire remise à neuf ne sera pas prête avant la mi-2011. Entre-temps, le gouvernement doit urgemment remplacer le stock d'énergie, alors nous payons un demi million de dollars chaque jour pour ceci. Pointe Lepreau était le cobaye pour EACL, qui voulait utiliser le succès de sa remise à neuf comme modèle pour vendre le processus à d'autres pays possédant un réacteur Candu-6.

## ENVIRONNEMENT

### *Foresterie*

---

- Réduit de 50% la zone réservée pour la faune sur les terres de la Couronne.
- Agrandi massivement la pulvérisation d'herbicides.
- Alloué de la biomasse à des entreprises, sans considérations pour la biodiversité ni de consultation publique.

Le plan du gouvernement provincial pour les forêts publiques réduira d'au moins la moitié la zone réservée pour la faune, afin de permettre à l'industrie de continuer à couper au rythme courant.

Le gouvernement provincial va aussi étendre massivement la pulvérisation d'herbicides sur les forêts publiques, et ce, aux dépens du public. Ceci fait suite à la décision de permettre à l'industrie de tripler la zone de plantation de conifères dans les zones de forêts naturelles.

Huit allocations pour l'exploitation de biomasse sur les forêts publiques du Nouveau-Brunswick ont récemment été réparties sans discussion ou débat public. La Politique relative à la récolte de la biomasse forestière sur les terres de la Couronne fait preuve d'un manque flagrant de considération pour la protection de l'habitat pour les espèces des forêts du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement provincial a négligé d'adresser les aspirations des communautés à établir des initiatives forestières communautaires dans leurs propres régions.

Les Néo-brunswickois ont souvent communiqué au gouvernement qu'ils voulaient changer la façon dont les forêts publiques sont gérées. Les citoyens veulent sauver les populations animales qui se voient décimées à cause de la surexploitation forestière. Ils veulent voir cesser les dommages à nos rivières et nos lacs et ils veulent diversifier notre économie basée sur la foresterie. La province du Québec, où approximativement 90% des terres forestières est de propriété publique, a écouté les inquiétudes du public et a interdit, en 2001, la pulvérisation d'herbicides sur les forêts publiques.

Au moins le quart des espèces animales sur notre forêt acadienne dépend sur le chronoxyle, ou les vieux arbres morts. Le gouvernement n'a pas considéré comment l'exploitation de la biomasse affecte l'habitat forestier, les espèces et les écosystèmes. En Colombie Britannique, la foresterie à base communautaire est de plus en plus répandue et connaît du succès comme

gérance alternative. L'administration communautaire des forêts permet aux citoyens de faire des décisions par rapport aux forêts qui les entourent ainsi que les ressources qui y sont abritées.

## ***Zones naturelles protégées***

---

- Éliminé, au printemps 2009, les 10 comités consultatifs locaux qui veillaient à la protection des zones naturelle protégées.

Le programme des Zones naturelles protégées est encore en place, mais les 10 comités consultatifs locaux ont été éliminés au printemps 2009 et le budget du programme a été coupé significativement. L'élimination de ces comités, qui fonctionnaient très bien pour motiver les communautés à s'engager et à émettre des idées par rapport à la gestion des zones protégées, est une perte importante, puisque les comités étaient formés de bénévoles qui aidaient à sensibiliser la communauté par rapport aux zones protégées et à encourager l'intendance locale. Les comités ont été éliminés sans que le Ministère des ressources naturelles n'offre d'idées par rapport à comment remplacer le service que les comités fournissaient.

## **COUPURES**

### ***Immersion en français***

---

- A été forcé par la Cour de consulter le public avant de modifier le programme d'Immersion en français, des changements qui ont été qualifiés d'«injustes» et de «déraisonnables»
- Éliminé le curriculum “Core French”

Le Ministre de l'Éducation Kelly Lamrock a annoncé que le programme d'immersion précoce en français serait éliminé des écoles primaires du Nouveau-Brunswick. Il a aussi éliminé le curriculum « français de base », qui donnait aux élèves une instruction limitée en français, avec d'autres matières scolaires.

Au lieu des programmes primaires mentionnés ci haut, on introduirait un programme de français intensif pour la 5<sup>e</sup> année, donnant aux élèves une demi année scolaire d'instruction en français et une demi année d'instruction en anglais. Dans la 6<sup>e</sup> année, les élèves pourraient choisir d'entrer dans un programme d'immersion tardive ou de continuer avec un programme de français intensif quelconque, qui n'a pas été très bien défini.

En réponse aux réactions des parents et des experts linguistiques, l'immersion en français a été réintégrée dans les écoles primaires à partir de la 3<sup>e</sup> année. Le curriculum de français de base a été éliminé, et le programme de 5<sup>e</sup> année de français intensif a demeuré en place.

## ***Traversiers***

---

- Annulé le traversier de Hampstead.
- Coupé les services de traversiers de Belleisle et Gagetown.

Au dévoilement du Budget provincial 2009-2010, le Ministre des finances Victor Boudreau a annoncé que les traversiers de Gagetown et de Belleisle seraient éliminés, tandis que le traversier de Hampstead verrait ses services d'été annulés.

Ces communautés rurales sentaient qu'elles seraient énormément affectées par les coupures – pas seulement en terme de coupures d'emplois, mais aussi en terme de diminution de l'activité économique et touristique des régions. Éventuellement, le traversier de Hampstead a été coupé entièrement. Après beaucoup de lobbying de la part des communautés affectées, le gouvernement provincial a décidé de garder les traversiers de Belleisle et Gagetown, mais avec des horaires de service plus courts et moins d'employés.

## ***Travailleurs sociaux rattachés au Tribunal***

---

- Éliminé le programme de travailleurs sociaux rattachés au tribunal.

En février 2008, un groupe de travail a été mandaté par le Ministre de la Justice et de la Consommation, T.J. Burke, pour étudier le système de justice familiale. Le rapport final du groupe de travail recommandait, entre autres, l'épanouissement du rôle des travailleurs sociaux rattachés au tribunal, ou médiateurs. Bien que ce rapport ait été remis des mois avant le dévoilement du Budget provincial en mars 2009, on y a annoncé l'élimination de ce programme.

Les travailleurs sociaux rattachés au tribunal savent guider les gens passant à travers des épreuves très stressantes et offrent la possibilité de résoudre des conflits en dehors de la Cour, d'une manière qui favorise le bien-être des enfants concernés.

L'élimination des travailleurs sociaux du tribunal est en contradiction avec un gouvernement qui prétend vouloir réduire la pauvreté et réformer un système de justice familiale entravé.

## ***Transport scolaire***

---

- Annoncé 2 millions de dollars en coupures dans le transport scolaire.
- Coupé 61 trajets d'autobus à travers la province.

Le gouvernement a coupé le budget du transport scolaire de deux millions de dollars. Des réductions budgétaires ont été imposées pour trois années successives. Par conséquent, 34 employés ont été licenciés et il y a moins de trajets d'autobus. Pour les enfants d'âge scolaire, tout ceci veut dire des trajets d'autobus plus longs, des autobus surpeuplés, des changements d'horaire scolaire et moins de voyages scolaires ou de transport vers des programmes parascolaires.

## **Aide juridique**

---

- Réduit le financement de l'Aide juridique de 205 000 \$.

Les services d'aide juridique offrent aux gens de faible revenu le moyen de se procurer une représentation légale ou les conseils d'un avocat durant les procès en Cour. Les services de l'aide juridique sont cruciaux pendant les moments stressants des procès. Il y a maintenant une accumulation de travail dans le programme et donc une période d'attente pour recevoir les services. Au cours des deux dernières années, les coupures au programme de l'aide juridique se sont élevées à 727 000\$, soit 10% du budget total pour le programme.

## **SOINS DE LA SANTÉ**

### **Hôpitaux**

---

- Aboli tous les membres élus des conseils d'administration siégeant aux nouvelles régies régionales de la santé.
- Nommé aux Régies régionales de la santé, à FacilicorpNB et au Conseil de la santé du N.-B. un nombre important de présidents et de chefs de direction provenant du secteur privé.
- N'a pas consulté le public avant de faire ces changements majeurs.

Le système d'hôpitaux du N.-B. était administré par huit régies régionales. Mike Murphy, qui était alors Ministre de la santé, a décidé de réduire ce nombre à deux : une régie qui fonctionnerait en anglais et l'autre qui serait bilingue. Après une bataille d'un an, la deuxième fonctionnera en français.

La moitié des membres du Conseil administratif était élue et l'autre moitié était nommée par le gouvernement. Le gouvernement Libéral a décidé d'éliminer tous les membres élus, attaquant ainsi le droit démocratique qu'ont les citoyens d'avoir un mot à dire dans l'administration de leurs hôpitaux.

La nomination aux postes principaux de pouvoir de la nouvelle structure est ce qui est le plus inquiétant. Toutes les nouvelles structures seront menées par des gens provenant directement du secteur privé. Tous les membres du conseil administratif de FacilicorpNB, qui administrera tous les aspects non médicaux des hôpitaux, seront des gens du secteur privé (sauf pour les représentants des régies de la santé). Les deux postes principaux (président et chef de direction) pour le Conseil de la santé du N.-B., qui contrôleront la performance du système de la santé, proviendront du secteur privé.

Régie régionale A – Présidente – Aldéa Landry de Landal, un cabinet-conseil privé.

Régie régionale – Horizon – Président – John Laidlaw, avocat des droits des sociétés et du commerce avec Cox and Palmer.

FacilicorpNB – Présidente – Roxanne Fairweather de Aliant.

Conseil de la santé du N.-B. – Rino Volpé de Irving.

L'entière transformation cruciale d'une partie de notre système de santé a été effectuée sans une miette de consultation publique. Le système parlementaire a même été contourné dans l'adoption de la législation pour ces changements.

## ***Aînés et foyers de soin***

---

- N'a pas tenu sa promesse qui figurait dans le Pacte pour le changement et qui visait à augmenter les heures de soins en foyer de soins à 3,5 heures par résident.

Dans le Pacte pour le changement, Shawn Graham a exprimé vouloir fournir un plus grand niveau de dignité pour les citoyens vivant dans des foyers de soins, ces citoyens qui ont passé leur vie à bâtir notre province.

Depuis 2006 il a négligé d'augmenter les heures de soins à 3,5 heures à l'intérieur des deux ans qu'il s'était donné comme laps de temps pour ce faire dans le Pacte pour le changement, afin que les résidents puissent recevoir l'alimentation aux moments opportuns, plus d'un bain par semaine et un meilleur accès à l'exercice physique. La qualité des services de soutien à domicile est compromise dû à une crise de recrutement et de rétention. Les taux horaires payés par le gouvernement aux agences de services de soins à domicile n'ont augmenté que très peu au cours de la dernière décennie et les conditions de travail pour le personnel des services de soutien à domicile sont très difficiles. Ils doivent payer leurs propres dépenses de transport, le salaire est faible et ils n'ont pas de plan de pension.

## ***Frais ambulanciers***

---

- Instauré des frais ambulanciers de 130\$ pour tous les citoyens.

En 2005, le gouvernement de Bernard Lord avait éliminé le frais ambulancier. En 2009, le gouvernement de Shawn Graham a mis en place un frais ambulancier de 130\$ applicable à tous les citoyens transportés par ambulance, disant que les citoyens utilisaient les ambulances comme des taxis. En réalité, il ne s'agit qu'une saisie d'impôt infligée sur les citoyens malades et blessés.

Le gouvernement n'a jamais rapporté combien de gens abusaient prétendument le système. Ce frais impose un fardeau additionnel sur tous les citoyens, mais surtout sur les travailleurs au salaire minimum, les gens à revenu fixe et les aînés. D'un côté, le gouvernement provincial diminue le niveau d'imposition sur le revenu afin qu'on puisse supposément avoir plus d'argent dans notre portefeuille, mais d'un autre côté il est attendu que nous payons plus pour des services essentiels comme les ambulances.

# PRIVATISATION

## *Partenariats publics-privés (P3)*

---

- Décidé de favoriser les partenariats publics-privés, au détriment du système public, pour la construction de bâtiments et de chemins, malgré le rapport du Vérificateur général du Nouveau-Brunswick signalant les coûts plus élevés des P3.

Le partenariat public-privé (P3) est une méthode de privatisation des services et établissements publics. Dans une entente P3 traditionnelle, le gouvernement sollicite des entreprises lucratives pour financer, concevoir, bâtir et gérer des établissements ou des projets. Le gouvernement fait un engagement de louer l'établissement (ou l'autoroute) pour une période pouvant s'allonger à 30 ans ou plus. Certaines provinces choisissent l'approche P3, promettant à leurs citoyens que ces ententes économisent de l'argent et sont efficaces, mais la réalité est très différente. Les P3 sont plus coûteux à bâtir et à gérer. En 1998, le Vérificateur général du Nouveau-Brunswick a rapporté que l'École Evergreen de Moncton avait coûté 900 000\$ de plus parce qu'elle avait été entreprise comme un P3.

Voici les P3 auxquels la province du N.-B. s'est engagée :

- Construction de deux écoles P3 : l'École Eleanor W. Graham Middle School à Rexton (ouverture anticipée pour septembre 2010) et l'École Moncton North (ouverture en janvier 2011). Ces deux écoles furent bâties par Brunswick Learning Centres, Inc.;
- Annonce de trois autres foyers de soin P3 à être bâtis : un à Kennebecasis, un à Fredericton et un à Riverview;
- Annonce que les palais de justice de Moncton et de Saint Jean seraient bâtis sous une entente P3;
- Signature d'une entente P3 avec Transfield Dexter Gateway Services Ltd. pour des projets sur l'autoroute Route 1 en avril 2010.